
Arrondissement de Sarcelles
SN

Décision du Maire n°2024/215

Objet : Contrat de prestation – réalisation du spectacle pyromusical du 14 juillet 2024 à Villiers-le-Bel

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023,

VU l'arrêté n°67/2023 en date du 13 février 2023 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'organiser un spectacle pyromusical le 14 juillet 2024,

CONSIDERANT la proposition de la société BREZAC, sise 224A Route de la Mallevieille – 24130 LE FLEIX,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat de prestation avec la société BREZAC ayant pour objet la réalisation du spectacle pyromusical du 14 juillet 2024.

Article 2 – La dépense d'un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le présent contrat prendra effet à sa notification.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 09/07/24

Le Maire,
Jean Louis Marsac

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

